# BILAN DES PERMANENCES JURIDIQUES BENEVOLES 2020

Permanence juridique Pro Bono au CHU Emmaüs-Goncourt

# NOS INTERVENTIONS

Créée en 1995, Droits d'urgence est une association (loi 1901) qui lutte contre l'exclusion sociale par l'accès au Droit et l'accompagnement juridique des personnes en situation de vulnérabilité.

Pour mener à bien cette mission Droits d'urgence se compose d'une équipe de 46 salariés et 335 bénévoles, tous professionnels du droit.

### Notre méthode d'intervention : agir au plus près de l'exclusion !

Les bénévoles de Droits d'urgence interviennent aux côtés des équipes permanentes de plusieurs façons :

- Soit sur le terrain en participant aux permanences juridiques de façon régulière.
- Soit de façon plus ponctuelle, en lien avec les différents pôles de Droits d'urgence (prise en charge de dossiers contentieux, accompagnements physiques, délivrance de formations...)

### Moyens mis en œuvre : notre expertise de terrain.

La mise en place et la coordination des différentes interventions bénévoles reposent sur trois salariés du siège de l'Association qui restent disponibles et responsables du bon déroulement des actions menées.

Des formations, notamment en droit des étrangers, sont délivrées aux bénévoles afin de leur permettre de mettre à jour leurs connaissances avant d'intervenir auprès des usagers.

### 2020 : Une réorganisation de nos services et une forte mobilisation de nos équipes pour la poursuite de notre activité.

La crise sanitaire de 2020 a durement frappé les publics précaires, déjà socialement fragilisés : les personnes sans-abris et mal logés, les mineurs isolés, les personnes exilées, les victimes de violences conjugales, les personnes en perte d'emploi, les étrangers en situation irrégulière empêchées par des logiciels informatiques saturés de déposer leur demande de titre de séjour…..

La poursuite de nos missions d'information et d'accompagnement juridiques n'en a été que plus essentielle pour les usagers et les professionnels que nous accompagnons au quotidien.

C'est grâce à l'investissement des équipes bénévoles et salariées, que nous avons pu maintenir, parfois à distance, parfois en présentiel avec la mise en place de protocoles sanitaires, nos missions d'accès au droit pour les plus démunis. Les 6 sessions de formation ont pu être réalisées en visio-conférence.

# NOS CHIFFRES

**En 2020**, les permanences juridiques gratuites des bénévoles c'est :

**134** permanences juridiques réalisées par des bénévoles professionnels du droit

**577** Personnes aidées dans

**7** lieux d'intervention

## Permanences juridiques « in situ » avec nos bénévoles

L'année 2020 aura été particulièrement éprouvante pour les usagers, mais aussi pour tous les professionnels salariés ou bénévoles, qui interviennent quotidiennement à leurs côtés.

Afin de continuer à exercer nos missions d'information et d'accompagnement juridique, nous avons dû nous réinventer et mettre en place de nouvelles méthodes d'intervention, intégrant la distanciation et le respect des mesures sanitaires.
C'est ainsi, que nous avons pu continuer à faire vivre l'accès au droit, tantôt en présentiel, tantôt à distance.

Intervenir auprès des publics les plus exclus reste un objectif majeur pour ce dispositif, particulièrement dans ce contexte sanitaire qui précarise et renforce les ruptures de droit.

C'est pourquoi nous avons continué de développer nos actions et permanences dans les structures d'accueil de ce public défavorisé et souvent très éloigné du droit.

- Organisation fonctionnelle des permanences :

*Au cours du 1er trimestre 2020* : Les interventions bénévoles ont eu lieu sous le format habituel, à savoir, au sein des structures d'accueillant un public défavorisé. Les permanences sont restées organisées de manière hebdomadaire ou bihebdomadaire, à jours et horaires fixes. Les permanences ont été réalisées en binôme avec un autre bénévole ou un juriste salarié de l'association. Les usagers ont donc été reçus soit par deux bénévoles, soit par un bénévole et un des salariés du siège.

*Pendant La période de confinement* : nous avons continué à informer juridiquement les usagers et leurs référents sociaux, par téléphone et échanges de courriels.

*Au cours du 2nd semestre 2020* : nous avons pu reprendre l'ensemble des permanences juridiques « in situ », à la même fréquence, en mettant en place des protocoles sanitaires.

- Ouverture d'une nouvelle permanence juridique :

Un nouveau partenariat a été scellé, en novembre, avec Le Centre Social et Culturel du Bas Belleville, qui est un établissement de l'association Crescendo (Groupe SOS). Nous avons mis en place une nouvelle permanence juridique qui se tient, depuis le 1er décembre 2020, au sein du Centre Social, le mardi tous les 15 jours.

Cette permanence juridique généraliste accueille les résidents du quartier, personnes isolées et familles, pour tout problème de droit.

- Bilan des interventions bénévoles :

Les bénévoles de Droits d'urgence sont donc intervenus auprès des personnes démunies dans le cadre de permanences juridiques organisées au sein de **3 structures partenaires** :

**- La Boutique Solidarité** (Emmaüs Solidarité) :

Permanence hebdomadaire les mardis de 14h00 à 17h00 au 35 rue Bichat 75010 PARIS.

La Boutique Solidarité est ouverte à tous, il s'agit d'un centre d'accueil anonyme qui permet aux usagers de prendre une douche, un café ou simplement de discuter autour d'un café. Les usagers ont aussi la possibilité de rencontrer un travailleur social, un médecin et, si nécessaire, de demander un rendez-vous pour la permanence juridique organisée en partenariat avec Droits d'urgence.

*Pendant les périodes de confinement, **nous avons pu suivre 6 dossiers et également répondre à des questions posées par les travailleurs sociaux de la structure.***

Au 31 décembre 2020, 34 permanences juridiques ont été tenues et 132 personnes ont été reçues.

---

**- La Fédération de Paris du Secours Populaire Français** : une permanence Généraliste et une permanence Migrante (Droit des étrangers et Droit d'asile)

La permanence Généraliste a lieu tous les samedi matin, de 10h00 à 12h30 au 6 passage Ramay 75018 PARIS, au sein du Centre d'accueil et de domiciliation. Cette permanence, qui s'adresse prioritairement aux public à la rue et sans hébergement fixe, fait partie des premières permanences organisées par l'association.

Depuis 2015, une deuxième permanence, bimensuelle, a été ouverte, dans les mêmes locaux et aux même horaires que la première, mais destinée uniquement à l'accueil des migrants et donc aux problématiques en droit des étrangers et droit d'asile. **Depuis octobre 2020 et afin de faire face aux sollicitations de plus en plus nombreuses, cette permanence est devenue hebdomadaire**.

Les deux permanences sont ouvertes à toute personne, mais en pratique les personnes reçues sont majoritairement celles qui sont domiciliées au Secours Populaire.

*Pendant le confinement et jusqu'à fin juin, nous avons assuré une ou deux permanences par semaine, par téléphone, en fonction des demandes de rendez-vous recueillies par la structure et avons pu également suivre une douzaine de dossiers.*

- Permanences Généraliste : 37 permanences er 183 personnes reçues ;
- Permanences Migrante : 26 permanences et 129 personnes reçues.

Au total au 31 décembre 2020, 63 permanences juridiques ont été tenues et 312 personnes ont été reçues.

---

**- Le Centre Social de Belleville :** une permanence généraliste

Le Centre Social est situé au croisement de 4 arrondissements parisiens (10ème, 11ème, 19ème et 20ème), en plein cœur du quartier de Belleville. Ce Centre Socio-culturel est ouvert à tous les habitants du quartier qui peuvent venir pour participer à une activité, proposer un projet, demander des renseignements ou un soutien, ou tout simplement discuter et se rencontrer.

La permanence juridique généraliste a lieu tous 15 jours, sur rendez-vous, le mardi de 10h à 12h30 au 5 rue Tourtille 75020 Paris.

Cette permanence est ouverte depuis le 1er décembre 2020 ; elle accueille tous les résidents du quartier confrontés à des problématiques juridiques, dans tout domaine de droit.

Les rendez-vous sont pris par les référents sociaux ; en moyenne, 4 personnes sont reçues lors de chaque permanence juridique.

Au 31 décembre 2020, 2 permanences juridiques ont été tenues et 9 personnes ont été reçues.

**En 2020, 99 permanences juridiques ont été tenues au sein de nos 4 structures partenaires et 453 personnes ont été reçues.**

# Permanences juridiques Pro bono

Depuis 2012, Droits d'urgence met en place et coordonne des permanences Pro Bono, assurées par une équipe d'avocats volontaires dans le cadre d'un accord de partenariat établi avec les cabinets.

Aujourd'hui, 4 cabinets d'avocats interviennent avec nous dans le cadre de permanences juridiques gratuites.

En décembre 2020, nous avons réuni en visio conférence les avocats bénévoles du Cabinet afin de faire le bilan des permanences 2020 et de préparer la poursuite de nos actions en 2021.

Droits d'urgence a participé à la « European Pro Bono Week » organisée du 23 au 27/11/2020 par PILnet et ses partenaires ; nos équipes salariées et bénévoles ont animé 2 ateliers sur le droit des étrangers et les violences conjugales devant un large panel d'avocats et de professionnels du droit.

- Organisation fonctionnelle :

Les permanences juridiques sont pilotées par un bénévole professionnel du droit « référent » au sein du cabinet et d'une juriste salariée de l'association.

Ces permanences permettent aux cabinets d'avocats de mettre à disposition leurs compétences afin d'apporter un soutien pratique aux actions de Droits d'urgence.

Dans le cadre de ce partenariat, Droits d'urgence délivre deux formations par an, essentiellement en droit des étrangers, aux avocats des cabinets.

Les permanences Pro Bono nous permettent d'augmenter le nombre d'interventions, et d'aider plus de personnes démunies.

Enfin, les avocats Pro Bono peuvent dans leurs matières de compétence assister Droits d'urgence sur les sujets et/ou problématiques où l'association n'a pas l'expertise nécessaire.

- Adaptation de nos méthodes d'intervention pendant la crise sanitaire :

Nous avons poursuivi nos interventions pendant toute la période de crise sanitaire.

Pour les permanences juridiques

-Pendant la période de confinement : nous sommes toujours restées en lien avec les travailleurs sociaux des structures partenaires. Nous avons ainsi pu répondre à leurs questions juridiques sur les dossiers en cours, par téléphone et par courriel. Ces activités ont été réalisées en coordination avec les avocats « référents» des Cabinets partenaires.

-Dès les réouvertures des lieux de permanences et la mise en place de protocoles sanitaires, nous avons pu reprendre nos permanences juridiques « in situ ». Les protocoles sanitaires consistent essentiellement dans : l'obligation de porter un masque, de se désinfecter les mains avec des gels hydroalcooliques, de respecter les mesures de distanciation sociales, de désinfecter les supports et matériels utilisés à l'aide de solutions virucides.

Pour les formations :

Les sessions de formation en droit des étrangers ont toutes été assurées en visio conférence.

- Bilan de nos 4 partenariats Pro Bono :

- L'hôpital Lariboisière :

**Avec le cabinet d'avocats** : LATHAM&WATKINS

La permanence juridique a lieu tous les quinze jours, les mercredis de 14h30 à 17h30, au 2 rue Ambroise Paré, 75010 PARIS.
Les personnes reçues en permanence sont des usagers suivis dans un des services de l'hôpital Lariboisière, Saint Louis, ou Fernand Widal, généralement en ambulatoire.

*-Pendant la période de confinement, nous sommes restés à la disposition des travailleurs sociaux afin de leur apporter le soutien juridique nécessaire. Nous sommes intervenus sur 3 dossiers. Le service social a suspendu son activité d'accompagnement social habituel afin d'assurer la prise en charge des « patients COVID ».*
*-Nous avons pu reprendre les permanences en présentiel en septembre, dès la réouverture des locaux aux intervenants extérieurs, et la mise en place d'un protocole sanitaire.*

Au 31 décembre 2020, 7 permanences juridiques ont été tenues et 15 personnes ont été reçues.

- Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) Louvel Tessier/Goncourt (Emmaüs solidarité):

Avec **le cabinet d'avocats** : ashurst

La permanence juridique a lieu au sein du CHU Louvel Tessier/Goncourt (Emmaüs solidarité) dans le 10ème arrondissement de Paris.
Il s'agit d'une permanence mensuelle, qui se tient les jeudis de 14h30 à 17h30, au 36 Rue Jacques-Louvel-Tessier 75010 Paris.
La permanence est ouverte aux résidents du CHU, personnes en situation de grande fragilité.

*-Pendant le confinement, nous sommes restés en contact avec les travailleurs sociaux du Centre qui nous ont ponctuellement saisis, par téléphone et par courriel, de questions sur les dossiers en cours de suivi.*
*-Nous avons repris nos permanences en présentiel, en septembre, avec une nouvelle équipe administrative au sein du Centre. Les permanences juridiques se déroulent dans le respect du protocole sanitaire.*
*-Pendant le couvre-feu mis en place en novembre ; exceptionnellement, des permanences ont pu se tenir en visio conférence.*

Au 31 décembre 2020, 5 permanences juridiques ont été tenues et 22 personnes ont été reçues

- Cité du Refuge-Centre Espoir (Fondation Armée du Salut):

Avec **le cabinet d'avocats** : BREDIN PRAT

En octobre 2018, le cabinet, Bredin Prat, nous a rejoints pour intervenir au sein de la Cité du Refuge (Fondation Armée du Salut) dans le 13ème arrondissement de Paris.

La permanence juridique a lieu tous les quinze jours, les jeudis de 14h30 à 17h30, au 12 rue Cantagrel, 75013 Paris.
La Cité du Refuge est une structure qui a vocation à héberger et accompagner toute personne en situation de détresse, nécessitant un accompagnement social global.

*Pendant le confinement, nous sommes restés en lien avec le responsable du service social qui nous a sollicité sur plusieurs dossiers. Nous avons effectué des permanences juridiques par téléphone.*

Au 31 décembre 2020, 7 permanences juridiques ont été tenues et 27 personnes ont été reçue

- Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) Coustou (Emmaüs Solidarité) :

Avec le cabinet d'avocats : orrick

La permanence a lieu tous les quinze jours, les mardis de 9h30 à 12h30, au 4 bis rue Coustou, 75018 Paris. La permanence est ouverte aux résidents du CHU qui sont tous dans des situations de grande précarité. Lors des entretiens, ils sont systématiquement accompagnés par leur référent social qui connaît leur situation et les rassure.

Le Centre d'hébergement a fermé ses porter en novembre 2020. Les résidents ont été répartis dans d'autres centres d'hébergement. La permanence juridique aura lieu à partir de janvier 2021 au sein du CHU Pereire, géré par Emmaüs Solidarité.

*Pendant le confinement, nous avons continué à travailler avec les travailleurs sociaux sur les dossiers en cours des résidents ; nous avons reçu beaucoup de demandes d'informations et d'aide à la rédaction de demandes ou recours. . Les informations et recherches juridiques ont été effectuées en collaboration avec les avocats du Cabinet Orrick.*
*Nous avons pu reprendre nos permanences en présentiel dès le mois de juin.*

Au 31 décembre 2020, 16 permanences juridiques ont été tenues et 60 personnes ont été reçues.

**En 2020, 35 permanences juridiques Pro Bono ont été tenues et 124 personnes ont été reçues.**

## PRISES EN CHARGE PAR LES BENEVOLES

Droits d'urgence est forte d'un réseau de **plus de 300 bénévoles** professionnels du droit, juristes ou avocats, qui interviennent en support des activités de l'association.

Les bénévoles de Droits d'urgence, peuvent aussi et en liens étroits avec les salariés, participer à différents types d'actions :

- **Prises en charge contentieuses :** Si pour une quelconque raison, les équipes de Droits d'urgence effectuant la permanence juridique ne sont pas en mesure d'assurer le suivi – notamment en cas de contentieux -, et que l'usager n'est pas éligible à l'aide juridictionnelle, nous faisons appel au pôle d'avocats bénévoles de l'association.

  Au 31 décembre 2020, **32 demandes de prise en charge contentieuse** ont été faites auprès des avocats bénévoles. 17 dossiers ont été pris en charge.

- **Accompagnements :** si, pour une quelconque raison, les équipes de Droits d'urgence effectuant la permanence juridique ne sont pas en mesure d'assurer le suivi et qu'un accompagnement semble nécessaire, nous faisons appel au pôle d'accompagnateurs bénévoles.

  Au 31 décembre, **8 demandes d'accompagnements** ont été faites auprès des bénévoles.
  8 accompagnements ont été effectués.

- **Questions juridiques diverses :** Un pôle d'avocats spécialisés dans divers domaines juridiques est à même de répondre aux questions et sollicitations des équipes de Droits d'urgence.

  Au 31 décembre 2020**, 7 questions juridiques** ont été posées auprès des bénévoles, parmi lesquelles 6 ont obtenu une réponse.

**Au total au 31 décembre 2020, 47 demandes d'aide au réseau des bénévoles ont été transmises et 31 d'entre-elles ont été satisfaites (66 %)**

# FORMATION DES PROFESSIONNELS PAR DES BENEVOLES

Les bénévoles suivent des formations afin de connaitre les dernières réformes, notamment en droit des étrangers et en droit d'asile (domaines de droit les plus sollicités sur les permanences juridiques) pour pouvoir tenir des permanences juridiques et informer les usagers sur leurs droits et devoirs.

Lors du premier confinement, nous avons assuré nos sessions de formation en visio conférence.

Ensuite, et par respect des protocoles sanitaires limitant les regroupements de personnes, nous avons poursuivi nos sessions de formation en distanciel, par visio conférence. Nous avons ainsi pu assurer l'ensemble de nos sessions de formation à destination des bénévoles.

Les bénévoles peuvent aussi être formateurs et délivrer des formations dans leurs domaines de compétences juridiques.

Ainsi, en 2020, les bénévoles de Droits d'urgence ont effectué les formations suivantes :

- auprès des équipes dans les structures partenaires :
4 bénévoles ont effectué 10 journées de formation pour une durée totale de 38h00

- auprès des salariés de Droits d'urgence :
2 bénévoles ont effectué 2 journées de formation pour une durée totale de 6h00

- auprès des bénévoles de Droits d'urgence :
1 bénévole a effectué 2 journées de formation pour une durée totale de 12h00

**Au total au 31 décembre 2020, 14 sessions de formations ont été effectué par des bénévoles soit 56 h**

# TEMOIGNAGES DES BENEVOLES

En novembre 2020 nous avons réalisé un film consacré à nos actions réalisées grâce aux partenariats Pro bono.

Quatre avocats bénévoles y témoignent, lors des permanences juridiques au sein de l'hôpital Lariboisière, la Cité du Refuge ou du Centre d'hébergement d'urgence Emmaüs-Coustou.

- Pour retrouver l'intégralité du film (réalisé par Louise Vignaud), c'est ici :

https://www.facebook.com/133254737039314/posts/1272631716434938/

https://www.linkedin.com/company/droits-d'urgence/videos/

- Deux témoignages, extraits du film :

Témoignage de Léna Boucon, avocate bénévole, intervenant au Centre d'hébergement d'urgence Coustou d'Emmaüs Solidarité :

« Le fait de participer aux permanences de Droits d'urgence, procure vraiment un sentiment d'utilité.

On nous permet de rencontrer les usagers qui ont besoin de conseils juridiques, d'effectuer des suivis et même de les accompagner, par exemple, dans les juridictions ou les préfectures.

Je trouve que c'est très complet et ça nous permet vraiment de mettre à profit notre expérience.

Témoignage de Aurélien Lorenzi, avocat bénévole, intervenant à l'hôpital Lariboisière (extrait de son témoignage filmé) :

« Le fait d'apporter son expertise juridique et une assistance à des personnes qui en ont besoin, sans pour autant qu'elles aient les moyens de faire appel à un avocat, fait partie intégrante de notre profession et fait partie du service public de la justice, auquel l'avocat se doit de participer. »

« Le combat reste immense mais comme dirait l'adage « les grands changements sont constitués de petites actions… »

Témoignage de Laïla Oulmes, juriste en droit social et bénévole de Droits d'urgence depuis septembre 2020, au sein de la permanence du Secours populaire :

« Suite à une rencontre avec une bénévole, j'ai été agréablement intéressée par le combat de l'Association Droits d'urgence où je m'y reconnais complètement.
Tout au long de ma vie, j'ai pu apporter mon soutien dans diverses actions de bénévolat mais j'ai toujours ressenti une forme de frustration de ne pas pouvoir contribuer à changer leur situation et les aider à sortir de cette extrême précarité.
Le combat reste immense mais comme dirait l'adage « les grands changements sont constitués de petites actions…». C'est la raison pour laquelle, il m'a paru évident et naturel d'apporter mon temps et mes quelques connaissances juridiques au service de ces personnes.

La crise sanitaire actuelle a rendu l'accès aux droits encore plus difficile car les institutions ont dû revoir leur fonctionnement d'accueil et rediriger uniquement vers des plateformes internet ou téléphoniques saturées d'appels. Les délais d'obtention d'un RDV de dépôt de dossier se rallongeant, on observe par moment une forme de découragement des bénéficiaires. Notre rôle lors de ces rendez-vous est avant tout une écoute respectueuse du parcours qui a pu les amener sur notre territoire et notre devoir est de les conseiller le plus sincèrement face à leur situation actuelle.

D'un point de vue plus personnel, ces permanences m'apportent beaucoup humainement. On ressent un sentiment d'être utile aux autres.

Issue d'un parcours juridique en Droit social, j'entrevois très sincèrement de me former dans le domaine du Droit des étrangers."